



Paris, mardi 14 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04221

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Code des transports

Concours de pêche

SEINE - Bief de Vives-Eaux
MELUN , VAUX-LE-PENIL et LE MEE-SUR-SEINE

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 26/09/2021 de 07:00 à 19:00

- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Vives-eaux)**
entre les pk 108.500 (Promenade de vaux-le-Penil) et pk 109.000 (pointe amont de l'île St Etienne MELUN) - Rive droite
- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Vives-eaux)**
entre les pk 109.000 (Pointe amont de l'île St Etienne) et pk 109.390 (pont Notre Dame (grand bras)) - Rive droite
- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Vives-eaux)**
entre les pk 109.950 (PETIT BRAS pointe amont de l'île St Etienne) et pk 110.150 (Pont Jeanne d'Arc) - Rive gauche
- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Vives-eaux)**
entre les pk 109.900 (PETIT BRAS pointe amont de l'île St Etienne) et pk 109.950 (PETIT BRAS pont de la pénétrante) - Rive droite

Commentaire :

En raison de l'organisation de concours de pêche par l'AAPPMA les Anguilles Melunaises, Monsieur le sous-Préfet de Torcy a prescrit les présentes mesures temporaires pour garantir la sécurité des usagers et des tiers. Mesdames et Messieurs les usagers sont invités à réduire leur vitesse et à naviguer avec prudence. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

27/09/2021

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT